

Rapport de la Commission de Gestion du Conseil Communal de Saint-George

Préavis municipal n° 06/2019

Budget 2020

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion, composée de Madame Michèle Rufenacht et de Messieurs Frédéric Oulevey, Président, Valentin Piaget, Fritz Rupp, Amaury Annen, rapporteur, s'est réunie les 18, 25 novembre et 2 décembre 2019 à la salle de la municipalité en présence de M. Alain Domenig, Syndic, Mme Anne-Marie Christen, boursière et M. Frédéric Rohrbach, municipal, pour statuer sur le préavis municipal No 06/2019 - Budget 2020. M. Lionel Moret, suppléant était présent aux séances des 18 et 25 novembre.

La commission ne va pas répéter ce qui figure dans le préavis. Ce rapport donne des compléments.

Point 1 : Administration Générale

Point 110 : Administration - imputations internes

La commission relève que la commune étudie le moyen d'améliorer l'efficacité et la qualité du service de conciergerie des bâtiments communaux. En conséquence, les 3 postes no : 110.4901.20, 356.3140.002 et 357.3140.002 sont modifiés par rapport à l'année précédente.

Point 140.3193 Aides cotisations et dons

La commission suggère à la municipalité d'évaluer pour l'avenir la pertinence de l'adhésion à deux associations de communes.

Point 140.3194 : RégionNyon

Notre participation à RégionNyon permet à la commune de bénéficier de prestations pour des projets tels que la sécurisation du carrefour de la Côte Malherbe ou les travaux d'étude du PPA de la St-George. La commission constate que la différence entre la cotisation à RegionNyon et les prestations reçues dégage une légère marge en notre faveur.

Point 160.3520.002 : Tourisme - participation à la ligne touristique

La participation à la ligne touristique des bus sera désormais assurée par les régions concernées.

Point 2 : Finances

Point 210.4411 Gains immobiliers

La municipalité a fait preuve d'optimisme dans ses prévisions d'impôt sur les gains immobiliers.

Point 3 : Domaines et Bâtiments

Point 320 : Forêts

La municipalité nous a transmis le budget du groupement forestier et nous a donné les explications nécessaires à notre analyse. La participation de la commune inscrite au budget représente uniquement le coût des prestations de gestion par notre garde forestier (administration et salaire). Il n'y a pas de charges pour l'entretien de nos forêts, celui-ci étant équilibré.

Point 358 : Hangar forestier

La commission constate que le loyer du hangar forestier ne couvre pas les charges du bâtiment.

Point 4 : Travaux

Point 430.3142 Entretien des routes

La municipalité a informé la commission qu'une planification est en cours pour l'entretien des quelques 30 kms de chemins communaux afin d'échelonner les travaux dans le futur.

440 Parc et cimetière

Point 440.3145.004

Les places de jeux ont été créées en 2019, les montants 2020 sont prévus pour l'entretien courant.

Point 5 : Instruction publique et cultes

Point 6 : Police

Ces postes sont essentiellement hors du contrôle de la Commune et n'appellent pas de commentaire particulier.

Point 7 : Sécurité sociale

Point 710 Prévoyance communale

Ces postes sont essentiellement hors du contrôle de la Commune et n'appellent pas de commentaire particulier.

Point 713 Jardin d'enfants La Petite Licorne

Consciente de l'objectif social de cette infrastructure, la commission constate que ce poste présente un déficit. D'autre part, l'offre a été étendue pour 2020 en augmentant les jours d'ouverture. Néanmoins, cette prestation n'étant pas une obligation légale, la commission recommande à la municipalité de tendre vers l'équilibre de ce poste.

Point 8 : Services Industriels

Point 840 chauffage à distance au bois

Après 2 années avec des coûts d'entretien élevés, l'année 2020 annonce un retour à une situation de maintenance normale.

Conclusions.

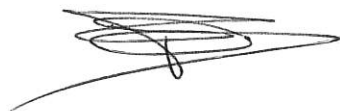
Le budget a été étudié de manière approfondie. La Commission remercie M. Alain Domenig, Syndic, Mme Anne-Marie Christen, boursière et M. Frédéric Rohrbach, municipal pour leurs explications et pour leurs réponses aux nombreuses questions soulevées.

Grâce à une gestion rigoureuse, nous constatons que le budget 2020 prévoit un petit excédent de revenu de CHF: 2259.-

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion demande au Conseil communal d'approuver le préavis n° 06/2019 - Budget 2020, tel que présenté.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Président



Frédéric Oulevey

Le Rapporteur



Amaury Annen

Une membre



Michèle Rufenacht

Un membre



Valentin Plaget

Un membre



Fritz Rupp